

Image not found or type unknown



solde de tous compte apres le preavis?

Par **mina**, le **12/01/2009** à **23:09**

bonjour ,mon conjoint a reçu sa lettre de licenciement le 10/01/09 ,donc à compter de ce jour ,il ne devait plus se presenter sur son lieu de travail ,et le preavis demarre pour une durée de 2 mois.

l'employeur la dispensé de son preavis ,mais j'aimerais savoir si il faut attendre 2 mois donc le 10/03/09 ,pour avoir son solde.

on ne peut pas rester 2 mois sans salaire, l'employeur est-il dans l'obligation de payer le 1er mois de preavis fin janvier?

merci